



ATTESTATION DE CESSION D'ANIMAUX

Code de l'Environnement articles L.411, 412-1 et R. 412-1 à R. 412-7 ; Code rural article L.214-8 ;
Arrêté du 8 octobre 2018 (JO du 13 octobre 2018) consolidé au 10 mars 2020 fixant les règles générales de détention
d'animaux d'espèces non domestiques.

A – Description des spécimens concernés par la cession (vente ou don) – liste complémentaire en page 2				
Nom scientifique	Age	Sexe*	Description (1)	Origine et statut juridique (2)
Nom commun				
A.1				
A.2				
A.3				
A.4				

* Pour le sexe M (mâle), F (femelle) ou I (indéterminé) (1) Numéro d'identification, signes particuliers des spécimens (2) Préciser l'origine (naissance en captivité [C], importation [IP], prélèvement dans la nature [S]) et s'il s'agit d'une espèce : protégée en application de l'article L.411-1 du code de l'environnement, figurant en annexe A, B, C, D ou X, du règlement communautaire CE n°338/97 (« CITES »), figurant aux colonnes (a), (b) et (c) de l'annexe 2 de l'arrêté du 8/10/18 susvisé.

B – Identification du cédant des animaux

Madame Monsieur

Nom, prénom(s) ou raison sociale :

Adresse : Numéro :

Extension :

Nom de voie :

Code postal :

Commune :

Pays :

Référence de la déclaration ou des autorisations administratives requises pour la détention des animaux :

C – Identification du cessionnaire (qui acquiert ou reçoit) les animaux

Madame Monsieur

Nom, prénom(s) ou raison sociale :

Adresse : Numéro :

Extension :

Nom de voie :

Code postal :

Commune :

Pays :

Référence de la déclaration ou des autorisations administratives requises pour la détention des animaux :

D – Renseignements complémentaires sur la cession

Référence de la déclaration ou des autorisations administratives requises en application du règlement (CE) n°338/97 susvisé, le cas échéant, pour la cession de l'animal :

Conditions financières de la cession¹ :

E – Signature de l'attestation de cession (Attention : ces attestations sur l'honneur doivent obligatoirement être signées lorsque les animaux concernés par la cession appartiennent à une espèce ou un groupe d'espèces figurant en annexe 1 ou 2 de l'arrêté du 8 octobre 2018 susvisé)

La présente attestation de cession a été établie à

Le,

Le soussigné cédant atteste sur l'honneur que les animaux décrits ci-dessus sont nés et élevés en captivité et issus d'un cheptel constitué conformément à la réglementation en vigueur au moment de l'acquisition des animaux (**).

Le soussigné cessionnaire atteste sur l'honneur être autorisé à détenir un ou plusieurs animaux de la même espèce ou du même groupe d'espèces que celui de l'animal cédé (**).

(signature)

(signature)

Document d'information sur les spécimens cédés (rayer les QRcodes inutiles)



(A) Canaris – (B) passériformes exotiques granivores – (C) passériformes exotiques autres – (D) passériformes européens – (E) colombiformes et petits galliformes – (F) agapornidés – (G) psittacidés de petite et moyenne tailles – (H) psittacidés de grande taille hors perroquets – (I) perroquets.

¹ Obligatoire pour les animaux non-domestiques. Exemples : onéreux / gratuit / montant en euros



A – Description des spécimens concernés par la cession (vente ou don) – liste complémentaire				
<i>Nom scientifique</i>	Age	Sexe*	Description (1)	Origine et statut juridique (2)
Nom commun				
A.5				
A.6				
A.7				
A.8				
A.9				
A.10				
A.11				
A.12				
A.13				
A.14				
A.15				
A.16				
A.17				
A.18				
A.19				
A.20				
A.21				
A.22				
A.23				
A.24				
A.25				
A.26				

* Pour le sexe M (mâle), F (femelle) ou I (indéterminé) (1) Numéro d'identification, signes particuliers des spécimens (2) Préciser l'origine (naissance en captivité [C], importation [IP], prélèvement dans la nature [S]) et s'il s'agit d'une espèce : protégée en application de l'article L.411-1 du code de l'environnement, figurant en annexe A, B, C, D ou X, du règlement communautaire CE n°338/97 (« CITES »), figurant aux colonnes (a), (b) et (c) l'annexe 2 de l'arrêté du 8/10/18 susvisé.